

Compagnie :

Unité :

BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

02

1

C.U. - PV 00922/97

Nous soussigné : gendarme P C , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

sous le contrôle de l'adjudant-chef R S , commandant la brigade, en
résidence à

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

P M , 48 ans,
né le à
demeurant

concubinage, ouvrier, nationalité française,

qui déclare le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept
à dix sept heures et une minute:"-----

Hier samedi 13 septembre 1997, à 22 heures, alors que je me trouvais sur mon
balcon, j'ai aperçu une lumière bizarre. J'ai pris mon caméscope et j'ai filmé
cet évènement. Il s'agissait d'une lumière ronde plus petite que la lune à
gauche de celle-ci. La lune était positionnée SUD-EST.-----

Cette lumière était de couleur blanche, moins lumineuse que la lune. Elle avait
des aspects de flocon de neige.-----
Mon enregistrement a commencé à 22 heures 09 et a duré une minute et vingt
secondes.-----

Cette boule s'est déplacée à plusieurs reprises en descendant vers la gauche à
vive allure, sans émettre de bruits. Elle s'est replacée à son endroit initiale
à la même vitesse. Elle semblait faire le tour de la lune. Après avoir arrêté
mon enregistrement, je suis rentré chez moi. Je suis ressorti vers 22 heures 30,
la boule était toujours positionnée au même endroit.-----

Sa lumière était toujours identique. Quelques instants plus tard, j'ai arrêté
mon observation. Je vous remets la cassette vidéo mais je souhaite la récupérer
celle-ci contenant des enregistrements familiaux.-----

Les conditions atmosphériques étaient très bonnes. Il n'y avait aucun nuage. Aucun
aéronef n'est passé à ce moment. Je ne peux estimer la distance depuis la terre
jusqu'à ce phénomène. La température était fraîche.-----

A , le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à
dix huit heures.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration
ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y
retrancher."-----

La personne entendue

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - N° 01406/97

FICHE

DE

CORRESPONDANCE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
##	1

Destinataire(s): - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à
(Adjudant G , Bureau Renseignements)

Le 30 septembre 1997

Objet: - Casette vidéo montrant un O.V.N.I.

Référence(s): - Procès-verbal n° 922/97 du 14 septembre 1997 de notre unité.

Pièce(s) jointe(s): - Copie de la cassette vidéo reproduite à partir d'une cassette de caméscope.

Suite à notre entretien téléphonique, j'ai l'honneur de vous transmettre une copie de la cassette vidéo enregistrée par monsieur P. M demeurant . Cette personne a filmé un phénomène dans le ciel de le 13 septembre 1997 à 22 heures. Un procès-verbal de renseignements administratifs est établi par notre unité sous le n° 922/97.

Une photocopie du message est jointe au présent.

La Brigade de a également traité une affaire similaire, objet du procès-verbal n° 1570 du 08.09.1997 de cette unité.

Vu et transmis par le Commandant d'unité

Le gendarme C

signature

Expéditeur : Brigend
Destinataires :
:
:
:
Imprimé le : 14/09/1997 17H37

URGENCE :
DATE-HEURE : 141737 B SEP 97
DE : Brigend
A : CIEGEND COG

OBJ: OBSERVATION O.V.N.I
TXT NMR 1349/97

LE 14.09.97 A 17H15 A BT SE PRESENTE MR P M DEMEURANT
NE LE A FRAISEUR A
NATIONALITE FRANCAISE. IL SIGNALE AVOIR OBSERVE UN OBJET VOLANT NON
IDENTIFIE LE 13.09.97 A 22H09. CET OBJET BIZARRE A ATTIRE SON ATTENTION ET A ETE
FILME PAR MAGNETOSCOPE. P M A ENREGISTRE L OVNI PENDANT UNE MINUTE
VINGT. L OBJET ROND D UN DIAMETRE ET DE LUMINOSITE INFERIEURS A CELUI DE LA LUNE
SE SITUAIT A COTE DE LA LUNE ET SE DEPLACAIT A GRANDE VITESSE. DISTANCE DEPUIS
LA TERRE IMPOSSIBLE A CHIFFRER. P M MET SA CASSETTE A NOTRE DISPOSITION
POUR EVENTUELLEMENT ETRE COPIEE. ENREGISTREMENT EFFECTUE PAR CAMESCOPE PANASONIC
TYPE SUPER VHS INDIQUANT LA DATE, L HEURE ET LA DUREE. ENQUETE PV NMR 922/97 DU
14.09.97. BT . *gend C*
COPIE DE CE TO A BT SAISIE PRECEDENTE AFFAIRE OVNI.
BT

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 00922/97

PROCES - VERBAL

DE,

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

- Observation d'un Phénomène Aérospatial Non Identifié.

Nous soussigné : gendarme P C , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

sous le contrôle du M. D. L. chef D K , adjoint au commandant de la
brigade, en résidence à

Le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix sept
heures Nous trouvant à , au bureau de notre unité, se présente
monsieur P M demeurant

Cette personne signale avoir aperçu le 13 septembre 1997, un phénomène dans
le ciel.

LIEU DE L'OBSERVATION:

Monsieur P M se trouve le 13 septembre 1997 à 22 heures sur son
balcon situé au deuxième étage au

CONDITIONS DE L'OBSERVATION:

Le ciel est dégagé. Il aperçoit un objet émettant une lumière blanche à
gauche de la lune. Cet objet moins lumineux, plus petit que la lune, ressemblant
à un flocon de neige, se déplace sans bruit à plusieurs reprises à vive allure
puis de repositionne à son endroit initial. Aucun aéronef n'est aperçu au moment
des faits.

Le témoin filme le phénomène à l'aide de son caméscope pendant une minute
et vingt secondes. A 22 heures 30, l'objet est toujours visible. Monsieur
P cesse alors son observation. Aucune autre personne n'a assisté à cette
observation.

Monsieur P M est entendu. (Pièce n° 2)

Un message de Commandement n° 1349/97 est établi.

L'enquêteur

1 Mme le Préfet
Direction Générale de la
Gendarmerie Nationale - Section
Renseignements

Date de clôture
05/01/1998

1 Archives

Signature

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 00922/98

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

Une copie de la cassette vidéo, est effectuée par nos soins. Elle est transmise le 30.09.1997 au bureau renseignements près la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à . Celle-ci nous ayant été réexpédiée est jointe au présent.

Un phénomène identique a été aperçu dans la région le 8 septembre 1997. (Procès-verbal n° 1570/97 du 8.9.1997, Brigade de Gendarmerie de).

Fait et clos à

le 05.01.1998

L'enquêteur